



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Lisibilité des DLC

Question écrite n° 4312

Texte de la question

M. Christophe Bouillon attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès du Premier ministre, chargée des personnes handicapées, sur l'accessibilité des personnes malvoyantes aux informations délivrées sur les produits, notamment alimentaires. En effet, la taille des conditionnements ne permet pas toujours d'apposer de façon très lisible la composition précise des produits. Néanmoins, on relève que de plus en plus de fabricants affichent de façon plus distincte, par exemple par une couleur différente, la présence d'allergènes alimentaires dans la composition du produit. C'est un progrès apprécié par les consommateurs. L'effort mériterait d'être surtout porté sur la lisibilité de la date limite de consommation ou de la date de durabilité minimale. Des personnes malvoyantes le revendiquent et cela favoriserait l'autonomie des personnes âgées qui peuvent perdre leurs facultés visuelles en vieillissant. Il lui demande par conséquent quelles orientations il pourrait fixer pour répondre à ce souci qu'expriment singulièrement les personnes atteintes d'un handicap visuel.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Bouillon](#)

Circonscription : Seine-Maritime (5^e circonscription) - Nouvelle Gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4312

Rubrique : Agroalimentaire

Ministère interrogé : [Personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Personnes handicapées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 janvier 2018](#), page 32

Question retirée le : 23 juin 2020 (Fin de mandat)